



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quatre novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept octobre deux mille vingt, s'est assemblé au sein de la salle Henri Salvador, sous la présidence de monsieur Quentin GESELL, Maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Nombre de membres composant le conseil :	33	<u>Présents :</u> M. Quentin GESELL, Maire, M. Samuel ALVES, Mme Céline POULAIN, M. Souheib TOUMI, Mme Sonia IFERHATEN, M. Thierry PICHOT-MAUFROY, Mme Christine BARRETTA, M. Michel CLAVEL, Mme Paola MELICA, M. Dominique GAULON, Adjoints au Maire M. Jean-Albert BERNABE, Mme Martine BRASSEUR, M. José VIOLAS, Mme Marie-Nella HIERSO, M. Chérif DIA, M. Mohamed MOUMNI, Mme Coralie MATHEVON, M. Faouzy GUELLIL, M. Franck LECONTE, Mme Françoise SAUVAGET, Mme Séverine LEVE, M. Mohamed IMZILNE, Mme Julie SANS, M. Karim AMIMEUR, Conseillers municipaux. Mme Marie-Claude COLLET à partir de 20h09
Nombre de membres en exercice :	33	
Présents en séance de 19h00 à 20h09	24	
Présents : Représentés : Absents :	9 0	
Présents en séance à partir de 20h09	25	<u>Absents et représentés :</u> Mme Marie-Claude COLLET représentée par M. Michel CLAVEL jusqu'à 20h09 Mme Nadia BAH, représentée par M. Dominique GAULON Mme Lydia BRUZEAU représentée par M. Thierry PICHOT-MAUFROY M. Loïc GOULAMHOUSSEN-DAYA, représenté par M. Quentin GESELL Mme Janine LOPEZ, représentée par M. Franck LECONTE Mme Sarah BOUZID représentée par M. Faouzy GUELLIL M. Malet DRAME représenté par M. Karim AMIMEUR M. Frédéric NICOLAS représenté par Mme Françoise SAUVAGET M. Michel ADAM représenté par Mme Séverine LEVE
Présents : Représentés : Absents :	8 0	<u>Absents :</u>
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Mohamed MOUMNI

Introduction

Monsieur le Maire ouvre la séance et Monsieur Mohamed MOUMNI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal

† Décision n° DEC.2020.029 en date du 03/08/2020 :

Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle Rédouane BOUGHERABA « On m'appelle Marseille » conclu avec la société « Varion Production »

† Décision n° DEC.2020.030 en date du 10/08/2020 :

Assistance à la mise en concurrence du contrat d'assurance des prestations statutaire

† Décision n° DEC.2020.031 en date du 08/09/2020 :

Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle « Tahiti aux Marquises », le vendredi 9 avril 2021 au sein de la salle Henri Salvador

† Décision n° DEC.2020.032 en date du 15/09/2020 :

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement municipal conclue entre la Ville et le Syndic de copropriété - SABIMO

† Décision n° DEC.2020.033 en date du 22/09/2020 :

Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle de la 'Compagnie Entrées de jeu' intitulé « C'est gentil d'être passé me voir », le jeudi 8 octobre 2020 au sein de la salle Henri Salvador

† Décision n° DEC.2020.034 en date du 28/09/2020 :

Dotation Politique de la Ville 2020 – Convention attributive de subvention

† Décision n° DEC.2020.035 en date du 07/10/2020 :

Portail de l'achat public : Module Acheteur Contrat d'abonnement, de maintenance et d'hébergement

† Décision n° DEC.2020.036 en date du 07/10/2020 :

Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle de la 'Société Loveste' intitulé « Au pays du père Noël » le mercredi 16 décembre 2020 au sein de la salle Henri Salvador

† Décision n° DEC.2020.037 en date du 13/10/2020 :

Renouvellement de la convention ECOPASS pour la mise à disposition de bouteilles de gaz médicaux

† Décision n° DEC.2020.038 en date du 14/10/2020 :

Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle de l'Association « Musique du Bois Rouge » intitulé « The Red Folks » le vendredi 7 mai 2021 au sein de la salle Henri Salvador

Création des commissions municipales et désignation des représentants

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

33 voix POUR

Soit à l'unanimité

Délibération n° DEL.2020.040

- **APPROUVE** la création des Commissions municipales, dont le nombre est fixé à 5 et dénommées comme suit :
 - ✓ **Finances**
 - ✓ **Affaires générales, sécurité, développement économique**
 - ✓ **Cohésion sociale et citoyenneté**
 - ✓ **Politique de la Ville & Solidarité**
 - ✓ **Grands projets et cadre de vie**
- **PROCEDE** à la désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein des Commissions municipales.

La composition de ces commissions est arrêtée comme suit :

Finances		
M. Samuel ALVES	M. Dominique GAULON	M. Frédéric NICOLAS
M. Souheib TOUMI	Mme Lydia BRUZEAU	Mme Séverine LEVE
Mme Sonia IFERHATEN	M. Faouzi GUELLIL	M. Karim AMIMEUR
Affaires générales, sécurité, développement économique		
M. Samuel ALVES	M. Chérif DIA	M. Frédéric NICOLAS
Mme Céline POULAIN	M. Mohamed MOUMNI	M. Michel ADAM
M. Thierry PICHOT MAUFROY	Mme Sarah BOUZID	M. Karim AMIMEUR
Cohésion sociale et citoyenneté		
M. Samuel ALVES	Mme Sonia IFERHATEN	Mme Françoise SAUVAGET
Mme Céline POULAIN	Mme Christine BARRETTA	Mme Julie SANS
M. Souheib TOUMI	Mme Janine LOPEZ	M. Karim AMIMEUR
Politique de la Ville & Solidarité		
M. Souheib TOUMI	Mme Marie-Nella HIERSO	Mme Françoise SAUVAGET
Mme Paola MELICA	M. Mohamed MOUMNI	Mme Séverine LEVE
Mme Marie-Claude COLLET	M. Faouzi GUELLIL	M. Karim AMIMEUR
Grands projets et cadre de vie		
M. Michel CLAVEL	Mme Martine BRASSEUR	M. Malet DRAME
M. Dominique GAULON	M. Mohamed MOUMNI	M. Mohamed IMZILNE
M. Jean-Albert BERNABE	M. Franck LECONTE	M. Karim AMIMEUR

- **RAPPELLE** que la désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein des Commissions municipales est effectuée dans le respect des règles de la représentation proportionnelle et garantit pour chacun des groupes politiques au moins 1 représentant dans l'ensemble des Commissions.
- **DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Conseil d'Ecoles – Désignation des représentants du Conseil Municipal

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

**27 voix POUR
6 ABSTENTIONS**

M. Faouzy GUELLIL, Mme Janine LOPEZ, M. Franck LECONTE,
Mme Sarah BOUZID, M. Frédéric NICOLAS, Mme Françoise SAUVAGET,

Soit à la majorité,

Délibération n° DEL.2020.041

- **PROCLAME** élus au terme des opérations de vote, comme représentants de la Commune au sein des Conseils d'école maternelles et primaires de la Ville de Dugny, les personnes dont les noms suivent selon le tableau fixé ci-dessous :

Ecole primaire Henri Wallon	Mme Sonia IFERHATEN
Ecole primaire Paul Langevin	Mme Céline POULAIN
Ecole primaire Jean Jaurès	Mme Coralie MATHEVON
Ecole maternelle Irène et Frédéric Joliot- Curie	Mme Sonia IFERHATEN
Ecole maternelle Marcel Cachin	M. Jean Albert BERNABE
Ecole maternelle Nelson Mandela	Mme Marie-Nella HIERSO
Ecole Colonel Fabien	M. Michel CLAVEL

- **DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Présentation d'une liste de 32 candidats pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

**33 voix POUR
Soit à l'unanimité,**

Délibération n° DEL.2020.042

- **DIT** que sont présentés comme candidats à la commission Communale des Impôts Directs (CCID) les personnes dont les noms suivent :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
M. Roland DANGEARD	Mme Liliane GOISLOT
M. Francis DELPECH	Mme Laurence SALAUN
Mme Isabelle GONCALVES	Mme Martine GESELL
Mme Lydia BRUZEAU	Mme Séverine CLAVEL
Mme Marie-Claude COLLET	Mme Delphine MARQUES
M. Michel DELPLACE	M. France BOULAY
Mme Zouina OULD'ALI	Mme Marie-Claude RICHARD
Mme Sandra DOREAU	M. Mohamed SAADI
Mme Edith SOBCZAK	Mme Martine BRASSEUR
M. Abdelkrim FAKIRI	M. Julien GUERINEAU
M. Michel CLAVEL	M. Didier LE BIHAN
M. Dominique GAULON	M. José VIOLAS
Mme Sabine GRUSON	Mme Marie-Nella HIERSO
M. Faouzy GUELLIL	M. Franck LECONTE
Mme Séverine LEVE	M. Michel ADAM
M. Frédéric NICOLAS	Mme Françoise SAUVAGET

- **DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Directeur des Finances Publiques ainsi qu'à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Désignation d'un représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence Locale de l'Energie Paris Terre d'Envol

Présentation par monsieur Dominique GAULON,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

25 voix POUR

8 ABSTENTIONS

M. Faouzy GUELLIL, Mme Janine LOPEZ, M. Franck LECONTE, Mme Sarah BOUZID
M. Frédéric NICOLAS, Mme Françoise SAUVAGET, M. Malet DRAME
M. Karim AMIMEUR

Soit à la majorité,

Délibération n° DEL.2020.043

- **DESIGNE** en qualité de représentant du Conseil municipal aux fins de siéger au sein de l'Assemblée générale de l'Agence Locale de l'Energie Paris Terres D'Envol :

M. Dominique GAULON

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents en lien avec ce dossier
- **DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

**Acceptation de la délégation relative à la délibération de l'Etablissement Public
Territorial déléguant le Droit de Prémption Urbain à Monsieur le Maire**

Présentation par monsieur le Maire,

Délibération n° DEL.2020.044

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

33 voix POUR

Soit à l'unanimité,

- **ACCEPTE** : la délégation du droit de préemption urbain à Monsieur le Maire, par l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol, sur le périmètre du territoire de la ville de Dugny, telle que conférée par les délibérations n°49 et n°52 du Conseil de Territoire en date du 11 juillet 2020 et figurant au plan annexé à la présente délibération à l'exception des périmètres d'intérêt territorial.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs au Droit de Prémption Urbain permettant d'assurer la réalisation d'actions ou d'opérations à vocation purement communale.
- **DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

**Engagement d'acquérir de deux parcelles sises respectivement rues Normandie -
Niémen et Colonel Rozanoff**

Présentation par monsieur le Maire,

Délibération n° DEL.2020.045

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

25 voix POUR,

8 ABSTENTIONS

M. Faouzy GUELLIL, Mme Janine LOPEZ, M. Franck LECONTE, Mme Sarah BOUZID,
M. Frédéric NICOLAS, Mme Françoise SAUVAGET, M. Malet DRAME,
M. Karim AMIMEUR

Soit à la majorité,

- **APPROUVE** l'intention de la Ville de Dugny de se porter acquéreur des parcelles référencées I35 et I72 actuellement propriété de l'Etat.
- **S'ENGAGE** officiellement à acquérir les parcelles cadastrées I35 et I72 sises respectivement rue Normandie-Niemen et rue du Colonel Rozanoff à Dugny.
- **APPROUVE** le montant de l'aliénation tel que fixé par les Domaines et consenti au prix d'un million huit cent douze mille et deux cent cinquante-deux euros (1 812 252 €) H.T.
- **APPROUVE** les modalités de « l'Engagement d'Acquérir » à intervenir par lequel la Ville de Dugny s'engage à acquérir les immeubles militaires sus désignés et objet de la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir et à prendre toutes mesures relatives à l'exécution de la présente délibération.

- **DIT** qu'au terme de la signature de « l'Engagement d'Acquérir » la Ville s'oblige à procéder à la signature de l'acte authentique de vente qui sera établi par le notaire désigné par la Direction Départementale des Finances Publiques de Seine-Saint-Denis
- **DIT** que les crédits nécessaires pour couvrir les dépenses inhérentes à ce dossier seront inscrites aux budgets des exercices concernés de la Commune.
- **PRECISE** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Directeur des Finances Publiques ainsi qu'à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Dénomination Square de la Paix

Présentation par monsieur Souheïb TOUMI,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

33 voix POUR
Soit à l'unanimité,

Délibération n° DEL.2020.046

- **APPROUVE** la dénomination de Square de la Paix donnée à l'espace public sis au droit des rues Arthur Neibecker et Georges Guynemer et communément appelé Mail Guynemer.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches nécessaires en lien avec ce dossier.
- **DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Attribution d'une subvention visant à la reconstruction de Beyrouth, dévastée par la double explosion du 4 août 2020 à l'ONG ACTED

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

33 voix POUR,
Soit à l'unanimité,

Délibération n° DEL.2020.047

- **REAFFIRME** la volonté de la collectivité de s'engager auprès du « collectif d'élus engagés pour la reconstruction de Beyrouth avec ACTED » initié par la Région Ile-de-France.
- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 2 000 euros au bénéfice de l'ONG ACTED afin de participer à l'élan de solidarité ayant cours suite à la double explosion meurtrière qui a frappé le port de Beyrouth, samedi 4 août 2020, ainsi répartis :
 - 1 000 euros aux fins de contribuer au volet Habitat de la reconstruction de Beyrouth
 - 1 000 euros aux fins de contribuer au volet Santé de la reconstruction de Beyrouth
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune, aux articles et chapitres concernés.
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents liés au présent dossier
- **DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Tempête Alex : Subvention exceptionnelle à la Croix-Rouge Française

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

**33 voix POUR,
Soit à l'unanimité,**

Délibération n° DEL.2020.048

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 1000 euros au bénéfice de la Croix-Rouge Française afin de répondre à l'appel aux dons en faveur des sinistrés de la tempête Alex qui s'est abattue sur la région PACA provoquant des pluies torrentielles et des crues « hors normes » qui ont ravagé les Alpes-Maritimes dans l'arrière-pays niçois notamment, vendredi 2 octobre dernier.
- **PRECISE** que l'usage de cette subvention doit être orienté vers l'aide aux victimes de la tempête Alex qui s'est abattue sur la région PACA provoquant des pluies torrentielles et des crues « hors normes » qui ont ravagé les Alpes-Maritimes dans l'arrière-pays niçois notamment, vendredi 2 octobre dernier.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune, aux articles et chapitres concernés.
- **DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Adhésion de la Ville de Dugny à l'Association des Maires de France – Département de la Seine-Saint-Denis

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

**33 voix POUR
Soit à l'unanimité,**

Délibération n° DEL.2020.049

- **REAFFIRME** dans le cadre de la nouvelle mandature, le souhait de la Ville d'adhérer à l'association des Maires de France, des Maires d'Ile de France comme des Maires Franciliens et d'assurer le versement, pour chacune des associations concernées, les cotisations afférentes.
- **APPROUVE** l'adhésion de la Ville de Dugny à l'Association des Maires de France - Département de la Seine-Saint-Denis.
- **AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle à l'Association des Maires de France - Département de la Seine-Saint-Denis.
- **DIT** que cette dépense sera inscrite au budget de la Ville aux article et chapitre concerné.
- **PRECISE** que Monsieur le Maire sera le représentant de la Ville au sein de l'Association des Maires de France - Département de la Seine-Saint-Denis.

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise au trésorier principal du Blanc Mesnil et à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Désignation des représentants de la Ville de Dugny pour siéger au Comité stratégique du Grand Paris Express

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

27 voix POUR

6 ABSTENTIONS

M. Faouzy GUELLIL, Mme Janine LOPEZ, M. Franck LECONTE, Mme Sarah BOUZID
M. Frédéric NICOLAS, Mme Françoise SAUVAGET,

Soit à la majorité,

Délibération n° DEL.2020.050

Article 1^{er} :

DESIGNE en qualité de représentants de la Ville de Dugny auprès du Comité stratégique du Grand Paris Express :

Représentant titulaire	M. Quentin GESELL
Représentant suppléant	M. Dominique GAULON

Mise à jour de la délibération cadre relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Présentation par monsieur Samuel ALVES,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

33 voix POUR

Soit à l'unanimité,

Délibération n° DEL.2020.051

- **APPROUVE** l'instauration à compter du 1^{er} novembre 2020, de l'IFSE et du CIA dans les conditions indiquées ci-dessus au profit des agents stagiaires, titulaires et contractuels de droit public de la collectivité ou établissement (CCAS), dans les limites du plafond des montants maxima annuels fixés par les textes règlementaires tels qu'annexés à la présente délibération, et disposant des grades suivants :
 - Ingénieurs territoriaux
 - Techniciens territoriaux
 - Éducateurs de jeunes enfants
 - Puéricultrices territoriales
 - Infirmiers territoriaux en soins généraux

- Auxiliaires de puériculture
 - Auxiliaires de soins
 - Directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique
 - Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives.
- **DECIDE** que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat et dans les limites fixées par les textes de référence.
 - **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits chaque année au budget principal aux chapitres et articles concernés.
 - **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.
 - **PRECISE** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à la Trésorerie Principale du Blanc Mesnil et à Monsieur le Préfet de Seine- Saint-Denis.

Mise en place d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Présentation par monsieur Samuel ALVES,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

33 voix POUR

Soit à l'unanimité,

Délibération n° DEL.2020.052

- **APPROUVE** l'instauration, à destination des fonctionnaires titulaires ou stagiaires et des contractuels, de la Ville et du CCAS, responsables d'une régie, d'une part de RIFSEEP dénommée « IFSE régie », versée en plus du montant de l'IFSE attribué au titre du groupe de fonctions d'appartenance de l'agent, et ce, dans le respect des plafonds réglementaires prévus au titre de cette part, à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.
- **FIXE** le montant de cette « IFSE régie » en référence aux montants précédemment prévus pour l'indemnité de régisseur.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits chaque année au budget principal aux chapitre et article concernés.
- **PRECISE** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à la Trésorerie Principale du Blanc Mesnil et à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Subvention associative 2020 au Tennis Club de Dugny

Présentation par monsieur Samuel ALVES,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

31 voix POUR,

2 ABSTENTIONS

M. Karim AMIMEUR, M. Malet DRAME

Soit à la majorité,

Délibération n° DEL.2020.053

- **APPROUVE** l'attribution à l'association Tennis Club de Dugny, au titre de l'année 2020, une subvention dont le montant est fixé comme suit :

<u>Subvention 2020</u>	
Tennis Club de Dugny (TCD)	10 000 €

- **PRECISE** que les aides publiques auprès des associations locales concourent à la mise en œuvre d'actions satisfaisant un caractère d'intérêt général local.
- **RAPPELLE** que l'attribution des subventions 2020 est allouée aux associations ayant sollicité une aide financière au titre de cette même année via le dépôt d'un dossier de demande et de justificatifs annexes.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à mandater l'aide financière 2020 auprès de l'association Tennis Club de Dugny sur le principe des dispositions actées par délibération du Conseil municipal.
- **PRECISE** que les crédits de dépenses sont inscrits au chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget de la commune.
- **DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Attribution d'une subvention communale au lycée Germain TILLION pour le financement d'un séjour scolaire

Le point est retiré de l'ordre du jour, au regard des mesures sanitaires ayant entraîné l'annulation du séjour par les organisateurs au titre de l'année 2020.

Garantie communale pour les emprunts renégociés entre Immobilière 3F et la Caisse des Dépôts et Consignations

Présentation par monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

33 voix POUR

Soit à l'unanimité,

Délibération n° DEL.2020.054

- **REITERE** sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies et référencée(s) à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées".
- **DIT** que la garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du(des) prêt(s) réaménagé(s).
- **PRECISE** que les nouvelles caractéristiques financières de la(des) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques

Financières des Lignes du Prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

- **PRECISE** que les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.
- **DIT** que la garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- **PRECISE** que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **S'ENGAGE** jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à intervenir à ou aux avenants qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur.
- **PRECISE** que le tableau « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » est indexé à la délibération.
- **DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à la Trésorerie Principale du Blanc-Mesnil et à monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Garantie communale pour les emprunts réaménagés entre CLESENCE et ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels

Présentation par monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

21 voix POUR

8 CONTRE

M. Faouzy GUELLIL, Mme Janine LOPEZ, M. Franck LECONTE, Mme Sarah BOUZID
Mme Séverine LEVE, M. Michel ADAM, Mme Julie SANS, M. Mohamed IMZILNE

4 ABSTENTIONS

M. Frédéric NICOLAS, Mme Françoise SAUVAGET, M. Malet DRAME, M. Karim AMIMEUR

Soit à la majorité,

Délibération n° DEL.2020.055

- **ACCORDE** sa garantie solidaire à la société dénommée CLESENCE pour le remboursement à hauteur de 100% de toutes les sommes dues au titres de l'emprunt d'UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE QUATRE-CENT SOIXANTE-TREIZE EUROS ET DIX CENTIMES (1.875.473,10 €) contracté auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions détaillées dans le contrat de prêt n° INS04625845LT1CLE.
- **DIT** que la garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de

remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du(des) prêt(s) réaménagé(s).

- **PRECISE** que les nouvelles caractéristiques financières de la(des) Ligne(s) du Prêt Réaménagé(s) sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.
- **PRECISE** que les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagé référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet du contrat constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.
- **DIT** que la garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- **PRECISE** que sur notification de l'impayé par lettre simple d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **S'ENGAGE** jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à intervenir à ou aux avenants qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur.
- **PRECISE** que le tableau « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » est indexé à la délibération.
- **DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à la Trésorerie Principale du Blanc-Mesnil et à monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Programmation « Contrat de Ville » – Année 2020

Présentation par monsieur Souheïb TOUMI,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

33 voix POUR
Soit à l'unanimité,

Délibération n° DEL.2020.056

- **APPROUVE** la programmation du Contrat de Ville en faveur des territoires prioritaires de la ville de Dugny.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter les financements auprès de l'ensemble des partenaires (Fonds européen, Etat, Région, Département, Bailleurs, ARS, CAF, REAPP...).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document qui s'avérerait nécessaire à la mise en œuvre des actions.
- **DIT** que la part Etat sera reversée directement par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires aux porteurs de projets.
- **ATTRIBUE** aux associations une aide financière municipale au titre de l'action menée dans le cadre de la Politique de la Ville pour l'année 2020.
- **AUTORISE** le versement de la participation financière municipale aux porteurs de projets associatifs suivant le tableau ci-dessous :

PORTEURS	PROJETS	SUBVENTION VILLE
Activ Services 95	Mobilisation vers l'emploi et la qualification	2 870 €
193 Soleil	Interventions Artistiques sur l'enfant, l'art et la nature »	2 000 €
Jardins Numériques	Animations culturelles et plastiques à l'ère numérique	1 440 €
Jardins Numériques	Atelier photo citoyen et exposition multimédia	1 500 €
Sham	Cirque, facteur de lien social	4 000 €
Camélia	Ateliers couture	1 300 €
Association Langevin au Jardin	Ensemble Jardinons	1 700 €
Association Cultures Communes	Mémoire et Médiation	2 000 €
Little Métropole	Colorful kids	500 €
Crée Ton Avenir	Stage en main découvre ton territoire	2 000 €
Entreprendre Pour Apprendre	Mini-Entreprise	750 €
Oxygène 3 S	Un permis un emploi	3 500 €
Parcours le monde	Osez l'international	500 €
Créative	Bus de l'initiative	1 000 €
CIDFF	Permanences pour les femmes victimes de violences	2 445 €
SOS Victimes	Permanences Juridiques	4 200 €

- **DIT** qu'un montant de 8 000 euros sera réservé aux fins de versement de la participation financière municipale au titre de l'action menée dans le cadre du FIA pour l'année 2020 au fur et à mesure de la tenue des commissions afférentes.
- **PRECISE** que les dépenses sont inscrites au budget 2020 de la ville aux chapitre et article concernés.

- **DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

La séance est levée à 23h00.

Fait à Dugny, le 10/11/2020

 Le Maire

Quentin GESELL

Le présent compte-rendu est affiché ce jour, le 12/11/2020, sur les panneaux habituels d'affichage de la ville, pour une durée d'un mois.

